

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03062

Numéro SIREN : 821 831 252

Nom ou dénomination : 2 A.S (Agence Atlantique de Sécurité)

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/039183

Désignation de l'entreprise Société 2 A.S (Agence Atlantique de Sécu Néant *

Adresse de l'entreprise 3 RUE GEORGES BERNANOS 31100 TOULOUSE

Numéro SIRET *

8	2	1	8	3	1	2	5	2	0	0	0	2	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				3 0 0 9 2 0 1 9	3 0 0 9 2 0 1 8	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	048			
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	074	670	183
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	10	18	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	098	680	201	
	Total général (I+II)	110	112	680	201	

		PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		(2 823)	(1 982)
	Résultat de l'exercice	136		(3 318)	(841)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(5 141)	(1 823)
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			18
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 002	1 216
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	1 820	1 820	790
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176		5 821	2 024	
Total général (I + II + III)		180		680	201

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

RENOUVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société 2 A.S (Agence Atlantique de Sécurité)

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 9 J Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 8 J

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		209		210			
Production vendue	biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires	214			
	services *			218		15	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
Production immobilisée * L				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230	0		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	0	15	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises) *				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	3 104	855	
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 204)			244	204		
Rémunérations du personnel *				250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
Dotations aux amortissements *				254			
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	3 308	855	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3 308)	(840)	
Produits financiers				280			
Produits exceptionnels				290			
Charges financières				294		1	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	10		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices *				306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(3 318)	(841)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2				312		3 318	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles *				322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)				324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	10		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la détense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 34 douzièmes)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 septies)	992
Dont ZFA NG (44 quaterdies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col 1 Déficit col 2				352		354	3 308
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables * 8 420 imputés sur le résultat						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col 1 Déficit col 2				370		372	3 308

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2 A.S (Agence Atlantique de Sécu

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
	TOTAL	490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	TOTAL	570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
	TOTAL				596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2 A.S (Agence Atlantique de Sécu

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	842
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	842
Déficits de l'exercice		860	3 308
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	4 150

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996	

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	344
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Société 2 A.S (Agence Atlantique de Sécu		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/10/2018	et clos le : 30/09/2019	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE [3 0 0 9 2 0 1 9] N° SIRET [8 2 1 8 3 1 2 5 2 0 0 0 2 7]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [Société 2 A.S (Agence Atlantique de Séc]

ADRESSE (voie) [3 RUE GEORGES BERNANOS APT 46 BAT B]

CODE POSTAL [31100] VILLE [TOULOUSE]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom patronymique [BELHADJ] Prénom(s) [Abdelmadjid]

Nom marital [] % de détention [100.00] Nb de parts ou actions [100]

Naissance : Date [120775] N° Département [99] Commune [MOSTAGANEM] Pays []

Adresse : N° [83] Voie [AVENUE DE PLAISANCE]

Code postal [31270] Commune [CUGNAUX] Pays [FRANCE]

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

CESSION DE PARTS ET CHANGEMENT DE PRESIDENT AU 15/10/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
Du 31 Mars 2020**

L'an deux mille vingt, le trente et un Mars à vingt heures, l'associé unique de la Société SASU 2 A.S (Agence Atlantique de Sécurité) - 3 Rue Georges Bernanos – 31100 TOULOUSE, au capital de 1.000 € divisé en dix parts de 100 € chacune, RCS TOULOUSE 821831252, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 30-09-2019,
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30-09-2019,
- Affectation des résultats,
- Quitus à la présidence,
- Rémunération de la présidence.

Est présent :

- Monsieur BELHADJ Abdelmadjid,
Propriétaire de DIX parts, ci

10

Total : DIX parts, ci

10
=====

En conséquence, l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur BELHADJ Abdelmadjid, gérant associé.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale,

1. Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30-09-2019 tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent desquels il résulte :

Un déficit de : 3 318 euros €

2. Et donne en conséquence, quitus à la gérance pour sa gestion au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

BA

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le déficit de l'exercice soit 3318 €

Réserve légale :
Autres réserves :
Dividendes :
Report à nouveau débiteur : 3318 €

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la gratuité du mandat de gérance 2018/2019 et décide de maintenir cette gratuité pour 2019/2020.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Mr BELHADJ Abdelmadjid

2 A.S
Agence Atlantique de Sécurité
3 Rue Georges Bernanos
31100 TOULOUSE
Tél: 06 25 14 71 12
Siren : 821 831 252 RCS Toulouse